

COMMUNE
DE
MORBIER

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN 2026, le 17 JUILLET à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MORBIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUENET, Maire.

Etaient présents : M. Jérôme BAILLY-SALINS, Mme Florence BOHLY, Mme Pascale DETROIT, M. Jean-Baptiste FOURNIER, M. Philippe HUGUENET, Mme Séverine JACQUIN, Mme Christine JEAN-PROST, Mme Sonia KADIB, M. Nathan LAMY, M. Carlos MENOITA DOS SANTOS, M. François MIGNOT, M. Alain MOREL-JEAN, M. Nicolas PACHECO, M. Laurent PAGET, Mme Annick RENAUD, Mme Angélique SCOZZAFAVE et Mme Delphine ZAMBON lesquels forment la majorité.

Étaient absents excusés : Mme Jade BLAINVILLE, (pouvoir à Mme Delphine ZAMBON) et M. Lucas BOUTHIOUX (pouvoir à Mme Christine JEAN-PROST).

Nombre de votants : 19

Nombre de Membres en exercice : 19

Date de la Convocation : 10/07/2026

Secrétaire de Séance : Mme Delphine ZAMBON

Délibération n°2026-7-053

Objet : REDEVANCES SKI DE FOND SAISON 2026/2027

Conformément à l'article 81 de la Loi Montagne du 9 Janvier 1985,

VU sa délibération du 7 Novembre 1986 instituant la redevance selon les modalités définies par l'Association Départementale "Espace Nordique Jurassien",

VU l'arrêté constitutif d'une régie de recettes pour la perception des redevances de ski de fond, en date du 9 juillet 2026,

DECIDE

1°) DE FIXER pour la Saison 2026/2027 les tarifs de redevances suivants:

Les Pass SAISON

NATIONAUX

 NORDIQUE			ADULTE	JEUNE
	PROMO	Du jeudi 01er octobre au dimanche 15 novembre 2026 inclus	214 €	79 €
	PLEIN TARIF	A partir du dimanche 16 novembre 2026	255 €	94 €
	<u>MONTAGNES DU JURA</u>		ADULTE	JEUNE
	<u>PROMO FLASH</u>	<u>Vente FLASH : du vendredi 09 au lundi 19 octobre 2026 inclus</u>	112 €	45 €
	PROMO	Du mardi 20 octobre au lundi 16 novembre 2026 inclus	135 €	50 €
	PLEIN TARIF	A partir du mardi 17 novembre 2026	173 €	70 €
BALADE	TARIF UNIQUE		50 €	24 €

Les Pass HEBDO

		ADULTE	JEUNE
NORDIQUE	TARIF UNIQUE	51 €	33 €
BALADE	TARIF UNIQUE	24 €	12 €

Les Pass HANDI

			ADULTE	JEUNE
SAISON 	PROMO FLASH	Vente FLASH : du vendredi 09 au lundi 19 octobre 2026 inclus	56 €	22,5 €
	PROMO	Du mardi 20 octobre au lundi 16 novembre 2026 inclus	67,5 €	25 €
	PLEIN TARIF	A partir du mardi 17 novembre 2026	86,5 €	35 €
HEBDO	TARIF UNIQUE		33 €	0 €

CONDITIONS DE VENTE :

Sur tous ces Pass :
PROMO FAMILLE

Pass offert à partir de la 4^{ème} personne appliqué sur le tarif en vigueur
 Pass offert aux jeunes de - de 16 ans pour une famille comprenant au moins 1 parent
 3 gratuits par famille maximum

Tarif jeune : de 5 à 15 ans révolus

Tarif adulte : à partir de 16 ans

Pass saison & hebdo nordique MDJ = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et adhérents à Romandie Ski de Fond (Suisse)
 Pass saison nordique national = valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques adhérents de Nordio France
 Pass saison & hebdo balade = valable pour les itinéraires piétons & raquettes sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et adhérents à Romandie Ski de Fond (Suisse)

SEANCE Adulte Balade raquettes

3.50 €

SAISON Adulte **Badge SECTEUR**

67.00 €

2 JOURS ADULTE :

16.00 €

3 JOURS ADULTE :

22.00 €

SEANCE :

SEANCE Adulte + 25 ans

8.50 €

SEANCE tarif réduit (16 à 25 ans révolus)

5.50 €

SEANCE mini prix (6 à 15 ans révolus)

3.50 €

SEANCE sorties scolaires

2.00 €

SEANCE Adulte après 15 h

5.50 €

Bons plans :

Tarif famille : Pass offert à partir de la 4^{ème} personne appliqué sur le tarif en vigueur. Pass offert aux jeunes de – de 16 ans pour une famille comprenant au moins 1 parent, 3 gratuits par famille maximum.

Tarif groupe adultes ski de fond : 5 € par adulte à partir de 8 adultes.

Tarif groupe enfants ski de fond : 2 € par enfant à partir de 8 enfants.

Catégories de clientèle – commune de Morbier :

Moins de 6 ans	Gratuit
6 à 15 ans	Mini-prix
16 à 25 ans	Réduit
Plus de 25 ans	Adulte

2°) De FIXER un tarif d'entrée à la salle hors sac

Entrée à la salle sans redevance de ski :

1 €

par personne

30 €

par groupe

3°) D'EXONERER

- * Les enfants morberands jusqu'à 10 ANS seulement sur le territoire de la commune
- * Les élèves et accompagnateurs de la Communauté de Communes d'ARCADE (Hauts de Bienne, Morbier, Longchaumois et Bellefontaine) (dans les activités scolaires, primaire et secondaire)
- * Les préposés aux services des Pistes désignés par le Gestionnaire.

4°) De FIXER un tarif de frais d'envoi

Frais d'envoi pour badge acheté en ligne et envoyé au demandeur : **2,50 €** par expédition (envoi en simple courrier sans remboursement si perte).

MODALITES DE PERCEPTION

Au moyen de titres d'accès aux pistes, édités par Nordic France ou l'Espace Nordique Jurassien, dans le cadre de la régie de recettes confiée à l'Association gestionnaire locale.

AFFECTATION DE LA REDEVANCE

Elle sera intégralement affectée à l'accueil, à la maintenance, au développement des installations de ski de fond, ainsi qu'à la sécurité et à la promotion, en particulier par le reversement d'une subvention à l'Association Départementale "Espace Nordique Jurassien".

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Philippe HUGUENET